



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL CITOYEN

VENDREDI 1^{er} SEPTEMBRE 2017

Ordre du jour :

- 1/ Règlement intérieur.
- 2/ Point sur les lignes de bus Yélo.
- 3/ Fonds de participation des habitants.
- 4/ Informations locales.
- 5/ Questions diverses.

Présents : Sophie Baradeau (Association Maison de Quartier), Huguette Bessière (Association CNL), Denise Boutheillier, Danielle Costa (Association Pétanque Rochelaise), Anne Charron (Association Méli-mélo), Jean-Pierre Cougoule, Astrid Heider (Club Amitié Accueil), Jérémy Lecouffe (Commerçant Place de l'Ile de France), Maria Dolores Windholtz.

Excusés : Gérard Barré, Patrick Basset (Les plates, l'enfant et la mer), Annie Mongeau, Jacques Bessière, Edith Bizieux, Aurélia Chargelègue (Association Pas à pas), Emmanuelle Garnier (Commerçant Place Pétrosavodsk).

Absents :

Collège habitants : Jean Luc Bossy, Virginie Boucard, Ghislain Brard, Yuet Ling Fung, Johanna Guillevin, Priscilia Roux, Sébastien Zubritovsky, Mélo Albino De Sousa, Fabrice Ecotière, Saloua Ben Arfa, André Casseron, Francine Boissard.

Collège des associations/acteurs locaux : Marie Lacroix (Association Comité de Quartier), l'EHPAD de Port-Neuf.

Durée de la réunion : 1h45.

En début de réunion, O. Doublet annonce qu'une garde d'enfants sera mise en place à partir des prochains conseils. Une animatrice rémunérée les prendra en charge.

1/ Règlement intérieur.

Le projet de règlement intérieur est distribué. Les modifications proposées et acceptées par les participants à la réunion sont incluses dans ce projet. Après ces modifications, le texte devient la version finale et accepté à l'unanimité des présents. Ce règlement intérieur est présent en fin de compte-rendu.

A noter qu'un règlement intérieur peut être modifié si nécessaire.



La question la plus importante est celle de l'absence de la plupart des membres du collège des « désignés par tirage au sort ».

Remarques :

- N'étant pas volontaires, ils ne se sentent probablement pas concernés.
- Certains membres du conseil peuvent vouloir suspendre leur participation puis souhaiter y revenir.
- Le collège des associations et commerçants devrait compter 12 membres. Deux associations ne participent pas aux réunions du conseil. Il n'y a pas de possibilité de les remplacer. Le nombre de membres de ce collège restera à 10.

Un nouveau tirage au sort (liste supplémentaire) sera effectué le 8 septembre prochain à 14 heures à la Maison de Quartier par Madame Gargoulaud adjointe chargée du secteur Ouest (quartiers de Laleu, La Pallice, La Rossignollette, Port-Neuf) en présence de Madame De La Noé responsable de la mairie annexe.

2/ Point sur les lignes de bus Yélo.

Le nouveau circuit de bus se met en place le 04 septembre 2017.

Les besoins des habitants seront-ils couverts ?

Il est trop tôt pour le savoir, un bilan après quelques mois de fonctionnement sera nécessaire. Il se fera en questionnant les usagers du quartier sur les horaires, les cadences, les lieux d'implantation des nouveaux arrêts, leur fréquence d'utilisation. Ce bilan devra se faire avec les responsables de la mobilité de la C.D.A. pour être utile et constructif.

On prévoit ce point d'étape à la fin du premier trimestre 2018.

3/ Fonds de participation des habitants.

Le Fonds de participation des habitants est une enveloppe financière proposée par l'Etat.

Il s'inscrit dans les orientations prioritaires de la Ville et de l'Etat en matière de Politique de la Ville, relatives à l'émergence et l'accompagnement des initiatives des habitants.

L'objectif est d'inciter les habitants à construire des microprojets développant l'action collective, les liens sociaux et le dynamisme du quartier.

Ce Fonds de participation des habitants s'adresse aux personnes majeures qui souhaitent monter un projet et peut ainsi soutenir des actions de convivialité, de sensibilisation, ou de solidarité, visant à favoriser la participation des habitants à la vie de leur quartier et à développer le lien social.

La séquence de ce Fonds de participation des habitants est la suivante : définition d'un projet, son adoption par le conseil citoyen puis une demande de financement par ce dernier dans le cadre de la Politique de la Ville.

Il semble que le quartier de Mireuil ait fait cette démarche.



Remarques :

- Le quartier de Mireuil ne fonctionne pas comme Port-Neuf où existe une Maison de Quartier ainsi qu'un comité de quartier. Tout ne doit pas y être porté par le conseil citoyen.
- La dotation est de 3000€.

C'est un point à discuter avec Monsieur Le Guilloux que nous devons rencontrer lors du prochain conseil citoyen du 6 octobre pour connaître d'une part la position du nouveau préfet quant aux conseils citoyens d'autre part d'avoir des précisions sur ce Fonds de participation des habitants.

4/ Informations locales

A/ Les containers : Leur installation avait provoqué réactions et rumeurs.

- Ils sont installés dans l'enceinte d'un terrain du service des espaces verts.
- Ils seront entourés par une barricade et des arbres adultes.
- Un graphiste professionnel travaillera à leur décoration. Il sera accompagné pour une partie du travail par des jeunes de la Maison de Quartier.

Remarques :

- L'apparition de graffs dans le quartier ne va-t-il pas s'étendre et entraîner des « dégradations » sur les immeubles ?
Il ne faut pas confondre le graff avec le tag. L'exemple la jonque (près du bâtiment 23) et de la caravane de la Maison de Quartier graffée lors des estivales en témoignent.

B/ les mûriers :

- Comme annoncé lors d'une balade urbaine, les mûriers vont être remplacés par d'autres arbres. Les mûriers salissent trop les trottoirs.

5/ Questions diverses :

A/ Les toilettes publiques :

Mesdames Gargoullaud et Aouach-Baverel (adjoindée chargée entre autres des équipements sanitaires), travaillent à trouver une solution satisfaisante à cette question. En particulier les coûts (achat et entretien).

Il est proposé de leur adresser un courrier émettant le souhait d'avoir une réponse sur l'avancement du projet pour le prochain conseil.

Remarque :

- Les toilettes de la pétanque rochelaise sont maintenant fermées à clef et le centre social ne peut pas continuer à servir de toilettes publiques.

Proposition :

Utiliser pour installer de nouvelles toilettes le lieu actuel ouvert le jeudi seulement puisqu'il est déjà équipé en eau et électricité.



B/ Tutelle préfectorale :

Monsieur le préfet et Monsieur le secrétaire général de la préfecture sont nouveaux. Il semble souhaitable de connaître leur point de vue sur les conseils citoyens. La question est à poser à Monsieur Le Guilloux qui va venir à notre demande (voir point 3).

C/ Plage de Chef de baie :

- Des améliorations notables ont été apportées pour sécuriser la circulation des piétons (barrières en bois, pierres), mais des automobilistes déplacent les pierres pour stationner le plus près possible de la plage.
- Les poubelles sont pleines et sales.

D/ La place de l'Île de France et plus généralement le centre du quartier :

- Actuellement, les poubelles débordent le plus souvent. Le rythme de nettoyage est-il adapté ?
- L'allée place de l'Île de France (Il ne s'agit pas de l'espace couvert qui dépend de chaque commerce) et les espaces verts qui la longent ne sont pas entretenus actuellement.
- L'éclairage prévu est en attente.

Cet état de fait donne une image dégradée du quartier.

E/ Verbalisations les jours de marché :

Elles se sont poursuivies cet été. Une démarche pédagogique a été proposée au mois de juin. Une telle démarche demande du temps. Certains de ses aspects sont peut-être à revoir. Il existe déjà une amélioration du stationnement. Il serait souhaitable d'attendre que les actions initiées il y a trois mois portent leurs fruits avant de reprendre les verbalisations. Il faut, dans un premier temps, rencontrer Madame Gargoullaud.



Conseil Citoyen De Port-Neuf Règlement intérieur

Préambule

Dans le cadre de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le conseil citoyen de Port Neuf a été officiellement installé au 1^{er} juin 2016 par le préfet de Charente-Maritime. Le cadre de référence des conseils citoyens a permis l'écriture de ce règlement intérieur. Il est le support du bon fonctionnement et des valeurs que nous souhaitons défendre au sein de ce conseil.

Article 1 - Principes généraux

Le conseil citoyen de Port-Neuf se conforme aux principes généraux du cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité et Neutralité.

D'autres principes renvoient également aux enjeux démocratiques des conseils citoyens : souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction.

Liberté

Le conseil citoyen a pour but de favoriser l'expression d'une parole libre.

Égalité

Les propositions et avis émanant du conseil citoyen résultent des échanges entre ses membres et en constituent la synthèse.

Fraternité

Le conseil citoyen relève d'une démarche collective et solidaire au service de l'ensemble des habitants promouvant le dialogue intergénérationnel et interculturel, dans le respect des convictions de chacun.

Laïcité

Le conseil citoyen est un lieu de débat public ouvert à la parole des habitants, associations et acteurs du quartier, dans la liberté de conscience, sans prosélytisme.

Neutralité

Le conseil citoyen est un lieu d'expression indépendant et autonome, dans le respect du principe de pluralité.

Souplesse

Le conseil citoyen s'inscrit dans un processus de co-construction pour favoriser la mobilisation et l'implication citoyenne.

Indépendance

Le conseil citoyen constitue un espace d'échange, d'analyse et de débat permettant l'expression d'une libre parole.

Pluralité

La composition du conseil citoyen doit permettre la représentation de la population du quartier dans toutes ses composantes.

Parité

Le conseil citoyen est composé d'acteurs locaux et d'habitants respectant le principe de parité.

Proximité



Le conseil citoyen est la manifestation d'une mobilisation citoyenne à l'échelle du quartier.

Citoyenneté

Le conseil citoyen doit permettre aux habitants de devenir des citoyens actifs de leur quartier et de leur ville.

Co-construction

La mise en place d'un conseil citoyen conduit à envisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière, étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du contrat de ville.

Article 2 - Composition

Le conseil citoyen de Port Neuf est composé d'un collège de 32 membres, qui sont élus pour 5 ans (2015-2020) dont :

- Un collège d'habitants : 20 membres selon la répartition suivante :
 - 10 membres tirés au sort à partir des boîtes à lettres dans le périmètre « Quartier Politique de La Ville ».
 - 10 membres volontaires tirés au sort.

- Un collège d'associations et d'acteurs locaux : 12 membres.

Un représentant et des suppléants ont été nommés pour représenter le conseil citoyen au comité de pilotage de la Politique de la Ville.

Article 3 - Fonctionnement

Le conseil citoyen de Port Neuf se réunit le 1^{er} vendredi de chaque mois à 19h, sauf exception. Ses membres sont prévenus au moins 10 jours avant. Ces réunions sont publiques et ont lieu à la Maison de Quartier.

L'animation et la coordination des réunions sont menées par la Maison de Quartier qui met également en œuvre la démarche globale de la politique de la Ville en faveur du quartier de Port-Neuf.

Un compte rendu est réalisé à chaque réunion. Un secrétaire de séance, membre du conseil citoyen a été désigné pour sa rédaction. L'animatrice valide ce compte-rendu et le communique aux membres du conseil citoyen, à la préfecture et à la mairie de proximité. Il est accessible sur le site de la Maison de Quartier (www.maisondequartierportneuf.fr).

Une boîte à lettres à l'accueil de la Maison de Quartier est mise à la disposition des habitants qui souhaiteraient saisir le conseil citoyen d'un sujet particulier.

Une adresse mail a également été créée : conseilcitoyen.portneuf@wanadoo.fr

Article 4 - Rôle et compétences

Le conseil citoyen de Port-Neuf est une instance d'échange, de proposition et de co-construction d'actions à mener pour les habitants du quartier. Dans ce



cadre, il peut faire preuve d'initiative ou faire appel à des acteurs du territoire pour développer ses idées sur les sujets qui le nécessitent.

Le conseil citoyen de Port Neuf est porteur d'une démarche collective au service de l'ensemble des habitants. Il se saisit de sujets pouvant améliorer la qualité de vie dans le quartier : habitat, santé, espaces verts, voirie, vivre ensemble, parentalité, culture, sport...

Le conseil citoyen de Port Neuf relaie la parole citoyenne auprès des institutions.

Le conseil citoyen de Port Neuf contribue à une meilleure lisibilité et une meilleure connaissance de l'action publique au titre de la politique de la ville sur le territoire.

Le conseil citoyen de Port Neuf travaille par commissions thématiques. Celles-ci s'organisent comme elles le souhaitent, leurs travaux sont rapportés et validés en conseil. Elles peuvent faire appel à des personnes possédant une compétence sur les questions étudiées.

Le rôle des commissions est de pouvoir approfondir des sujets sur lesquels le conseil citoyen souhaite apporter une expertise particulière sur les sujets qui lui semblent prioritaires.

Article 5 – Absentéisme / radiation / Démission

Les membres du conseil citoyen n'ayant jamais participé aux réunions se verront adresser un courrier afin de connaître leur volonté de faire partie du conseil. Si cette lettre reste sans réponse, ils seront radiés et leur remplacement sera effectué par un nouveau tirage au sort.

Les membres absents à trois réunions consécutives, sans excuse préalable, seront également radiés du Conseil. Il sera alors procédé à leur remplacement soit par leur suppléant pour les associations, soit par un nouveau tirage au sort pour le collège des habitants.

Il est aussi possible de démissionner du Conseil Citoyen en faisant parvenir une lettre de démission au préfet de la Charente-Maritime avec copie au Conseil citoyen.

Tout membre du conseil citoyen de Port Neuf ne respectant pas ce règlement sera radié d'office.